

FACTURATION DES FORMATIONS

Vous êtes agriculteur

(responsable d'exploitation agricole, associé...)

Formations prises en charge par Vivéa*.

Une participation des stagiaires de 7€ à 35€ par jour pourra être demandée, en fonction des financements.

*Attention : vous devez être à **jour de vos cotisations MSA**, autrement la formation vous sera directement facturée à hauteur de 50€ par journée, en plus de la participation stagiaire.

De même, vous devez vous assurer en amont de la formation que vous n'avez **pas atteint le plafond de 2000€** de prise en charge fixé par Vivéa. Au-delà de ce plafond, les formations proposées par le GAB seront toujours accessibles :

- gratuitement dans la limite d'une formation/personne/an pour les adhérents (la participation "stagiaire" reste à votre charge),
- payantes à hauteur du financement VIVEA pour les non adhérents

Vous êtes porteur de projet d'installation

Trois possibilités s'offrent aux porteurs de projet :

1) s'inscrire dans un parcours PPP.

Dans le cas d'un parcours PPP, votre CEPPP vous accompagnera pour obtenir les pièces justificatives afin de pouvoir être finançable par VIVEA.

Une participation des stagiaires de 7€ à 35€ par jour pourra être demandée, en fonction des financements.

2) faire financer sa formation via d'autres sources de financements :

OPCA, Pôle Emploi, FAFSEA...
Se renseigner avant la formation.

3) se faire accompagner par le GAB 85.

Si les possibilités 1 et 2 ne sont pas envisageables pour vous, les formations seront accessibles à ceux ayant réalisé un rendez-vous installation « découverte » au GAB 85 et seront facturées 100€/journée de formation.

Vous êtes salarié agricole

Formations facturées 70€/jour.

Renseignez-vous, avant la formation, auprès du FAFSEA pour obtenir une prise en charge.

Apprentis agricoles

Gratuit pour un apprenti accompagnant un agriculteur sur la formation.

Participation de 7€ à 35€ par jour pour un apprenti agricole n'étant pas accompagné.

Inscription obligatoire dans tous les cas.

Vous êtes un autre professionnel



Formations facturées 175€/jour* (soit 25€/h).

*Le GAB 85 est référencé par **Datadock**, facilitant la prise en charge pour les salariés ne dépendant pas de Vivéa.
Renseignez-vous, avant la formation, auprès de votre OPCA pour obtenir une prise en charge.

Autres statuts

Nous consulter :
accueil@gab85.org
02 51 05 33 38